



SAFETY DATA SHEET

Revision date 29-Apr-2010

1 of 5

1. IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE / PREPARATION AND THE COMPANY

Product name: CREOLIN 20 %
Product code: 500-300-0220

Company: Company Coventry Chemicals Limited
Woodhams Road,
Siskin Drive
Coventry, CV3 4FX
info@coventrychemicals.com
www.coventrychemicals.com
Telephone: 02476 639739
Fax: 02476 639717

Emergency telephone number:
01865 407333 (24h)

2. HAZARDS IDENTIFICATION

Main hazards: Toxic by inhalation, in contact with skin and if swallowed. Causes burns. May cause sensitisation by skin contact. May cause cancer. Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.

3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Hazardous ingredients	Conc.	CAS	EINECS	Symbols/Risk phrases
Sodium hydroxide	1-10 %	1310-73-2	215-185-5	C; R35
Isopropanol	1-10 %	67-63-0	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Xylenol	1-10 %	1300-71-6	215-089-3	T; R24/25 C; R34 N; R51/53
Carbolic oil	40-50 %	84650-03-3	283-483-2	T; R23/24/25, C; R34 Xn; R40 N; R51/53 R10
Creosote oil, acenaphthene fraction	10-20 %	90640-84-9	292-605-3	T; R45 Xn; R22
Mixed Chloroxylenols	1-10 %			Xn; R21/22 Xi; R36/38-43

4. FIRST AID MEASURES

General Information: Emergency responders should wear gloves and avoid contamination. *Skin contact:* Causes burns. Wash off immediately with plenty of soap and water. Remove contaminated clothing. De-contaminate with swabs soaked with a 3:1 mixture of polyethylene glycol and industrial ethanol, if available. Seek medical attention if irritation or symptoms persist. *Eye contact:* Causes burns. Causes severe inflammation and may damage the cornea. Seek medical attention.

Inhalation: Inhalation of vapour may cause shortness of breath. Move the exposed person to fresh air. Seek medical attention.

Ingestion: Ingestion causes burns to the respiratory tract. DO NOT INDUCE VOMITING. Ingestion is irritating to the respiratory tract and may cause damage to the central nervous system. If swallowed, seek medical advice immediately and show this container or label.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

Extinguishing media: Alcohol resistant foam. Carbon oxides.

Fire hazards: Corrosive. Burning produces irritating, toxic and obnoxious fumes.

Protective equipment: Self-contained breathing apparatus. Wear protective clothing.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal precautions: Ensure adequate ventilation of the working area. Evacuate personnel to a safe area. Wear suitable protective equipment.

Environmental precautions: Do not allow product to enter drains. Prevent further spillage if safe.

Clean up methods: Absorb with inert, absorbent material. Transfer to suitable, labelled containers for disposal. Clean spillage area thoroughly with plenty of water.

7. HANDLING AND STORAGE

Handling: Avoid contact with eyes and skin. Ensure adequate ventilation of the working area.

Storage: Keep in a cool, dry, well ventilated area. Keep containers tightly closed.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

Exposure limits:

<i>Sodium hydroxide</i>	WEL 8-hr limit ppm: - WEL 15 min limit ppm: - WEL 8-hr limit mg/m ³ : - WEL 15 min limit mg/m ³ : 2
<i>Isopropanol</i>	WEL 8-hr limit ppm: 400 WEL 15 min limit ppm: 500 WEL 8-hr limit mg/m ³ : 999 WEL 15 min limit mg/m ³ : 1250

Engineering measures: Ensure adequate ventilation of the working area.

Respiratory protection: Self-contained breathing apparatus must be used in handling.

Hand protection: Chemical resistant gloves (PVC).

Eye protection: Approved safety goggles.

Protective equipment: Wear chemical protective clothing.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Description:	Liquid
Colour:	Black
Odour:	Phenolic
pH:	10.0-11.0
Flash point:	49°C
Relative density:	1.01
Water solubility:	Miscible in water.

10. STABILITY AND REACTIVITY

Stability:	Stable under normal conditions.
Conditions to avoid:	Heat, sparks and open flames.
Materials to avoid:	Oxidizing agents.
Hazardous decomposition products:	Carbon oxides. Hydrocarbons.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

Corrosivity:	May cause burns that are slow to heal. Deep ulceration may cause scarring.
Eye contact:	May cause severe burns with formation of corneal ulcers and permanent eye damage.
Ingestion:	Will burn the mouth, gullet and stomach. Inhalation may cause coughing, tightness of the chest and irritation of the respiratory system.
Sensitization:	May cause sensitization by skin contact.
Repeated or prolonged exposure:	Danger of serious damage to health by prolonged exposure. May cause damage to the central nervous system. May cause dermatitis.
Carcinogenic effects:	Possible skin and nasal cancer.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

Ecotoxicity:	Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.
---------------------	---

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

General information Dispose of in compliance with all local and national regulations.

14. TRANSPORT INFORMATION

ADR/RID UN 2927 Packing group II
Class 6.1 Hazard ID 68
Proper Shipping
Name: TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S, (carbolic oil mixture) .

IMDG UN 2927 Packing group II
Class 6.1 Marine pollutant YES
EmS Code F-A S-B

IATA UN 2927 Packing group II
Class 6.1 Subsidiary risk 8
Packing Instruction
(Cargo)
611 Maximum quantity 30 L
Packing Instruction
(Passenger)
609 Maximum quantity 1 L

15. REGULATORY INFORMATION

Labelling: The product is classified in accordance with 67/548/EEC.
Symbols: T, Toxic.N – Dangerous for the environment.

Risk phrases: R23/24/25 – Toxic by inhalation, in contact with skin and if swallowed.
R34 – Causes burns.
R43 – May cause sensitization by skin contact.
R45 – May cause cancer.
R51/53 – Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.

Safety phrases: P15 – Restricted to professional users.
S26 – In case of contact with eyes, rinse immediately with plenty of water and seek medical advice.
S28 – After contact with skin, wash immediately with plenty of water.
S35 – This material and its container must be disposed of in a safe way.
S36/37/39 – Wear suitable protective clothing, gloves and eye/face protection.
S45 – In case of accident or if you feel unwell, seek medical advice immediately (show the label where possible).
S53 – Avoid exposure - obtain special instructions before use.
S63 – In case of accident by inhalation: remove casualty to fresh air and keep at rest.

16. OTHER INFORMATION

- Text of risk phrases:**
- R10 – Flammable.
 - R11 – Highly flammable.
 - R21/22 – Harmful in contact with skin and if swallowed.
 - R22 – Harmful if swallowed.
 - R23/24/25 – Toxic by inhalation, in contact with skin and if swallowed.
 - R24/25 – Toxic in contact with skin and if swallowed.
 - R34 – Causes burns.
 - R35 – Causes severe burns.
 - R36 – Irritating to eyes.
 - R36/38 – Irritating to eyes and skin.
 - R40 – Limited evidence of a carcinogenic effect.
 - R43 – May cause sensitization by skin contact.
 - R45 – May cause cancer.
 - R51/53 – Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.
 - R67 – Vapours may cause drowsiness and dizziness.
- General information:** PLEASE ENSURE THIS SAFETY DATA SHEET IS PASSED TO THE APPROPRIATE PERSONS IN YOUR COMPANY, WHO ARE CAPABLE OF ACTING ON THE INFORMATION. The information this sheet contains does not constitute on its own the users own assessment of workplace risk as required by other health and safety legislation eg. HSW ACT COSHH, MHSW Regulations or other. The user's attention is drawn to the possible risks incurred by using the product for any other purpose than that for which it was intended.
- Further information:** The information supplied in this Safety Data Sheet is designed only as guidance for the safe use, storage and handling of the product. This information is correct to the best of our knowledge and belief at the date of publication however no guarantee is made to its accuracy. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any other process.
- Revision:** This document differs from the previous version in the following areas: 15 - risk phrases.



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Date d'impression : 29 avril 2010

1 of 5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION ET L'ENTREPRISE

Nom du produit : CREOLIN 20 %
Code de produit: 500-300-0220

Entreprise : Company Coventry Chemicals Limited
Woodhams Road,
Siskin Drive
Coventry, CV3 4FX
info@coventrychemicals.com
www.coventrychemicals.com
Téléphone : 02476 639739
Télécopieur : 02476 639717

Numéro de téléphone en cas d'urgence :
01865 407333 (24 h)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION /INFORMATION ON INGREDIENTS

Ingrédients dangereux	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Mentions de risque
Hydroxyde de sodium	1-10 %	1310-73-2	215-185-5	C; R35
Propan-2-ol	1-10 %	67-63-0	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Xylénol	1-10 %	1300-71-6	215-089-3	T; R24/25 C; R34 N; R51/53
Huile moyenne	40-50 %	84650-03-3	283-483-2	T; R23/24/25, C; R34 Xn; R40 N; R51/53 R10
Huile de créosote, fraction acénaphène	10-20 %	90640-84-9	292-605-3	T; R45 Xn; R22
Chloroxylénols mélangés	1-10 %			Xn; R21/22 Xi; R36/38-43

4. PREMIERS SOINS

Renseignements généraux : Les intervenants d'urgence devraient porter des gants et éviter toute contamination. Le contact avec la peau provoque des brûlures. Laver immédiatement avec une grande quantité d'eau savonneuse. Retirer les vêtements contaminés. Décontaminer à l'aide de tampons trempés dans un mélange de 3 parts de polyéthylène glycol pour 1 part d'éthanol industriel, s'il y en a à votre disposition. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent. Le contact avec les yeux provoque des brûlures. Provoque une inflammation grave et peut endommager la cornée. Consulter un médecin.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer l'essoufflement. Déplacer la personne ayant été exposée vers une source d'air frais. Consulter un médecin.

Ingestion : L'ingestion provoque des brûlures des voies respiratoires. NE PAS FAIRE VOMIR. L'ingestion irrite les voies respiratoires et peut endommager le système nerveux central. Si le produit est ingéré, consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce contenant ou cette étiquette.

5. MESURES POUR COMBATTRE UN INCENDIE

Agent d'extinction :	Mousse résistant à l'alcool. Monoxydes de carbone.
Danger d'incendie :	Corrosif. Lorsqu'il brûle, il produit des vapeurs toxiques, irritantes et désagréables.
Équipement de protection :	Appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Précautions personnelles :	Vous assurer que l'aération est adéquate dans l'aire de travail. Évacuer le personnel en lieu sûr. Porter l'équipement de protection adéquat.
Précautions environnementales :	Ne pas permettre au produit de pénétrer les drains. S'il est possible de le faire en toute sécurité, endiguer l'épanchement.
Méthodes de nettoyage :	Absorber à l'aide d'une matière absorbante inerte. Transférer à des contenants adéquats étiquetés pour évacuation. Nettoyer à fond l'aire exposée avec de grandes quantités d'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :	Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Vous assurer que l'aération est adéquate dans l'aire de travail.
Stockage :	Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder les contenants fermés hermétiquement.

8. VALEURS LIMITES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Valeurs limites d'exposition:

<i>Hydroxyde de sodium</i>	Limite d'exposition en milieu de travail 8 heures, ppm : – Limite d'exposition en milieu de travail 15 min, ppm : – Limite d'exposition en milieu de travail 8 heures, mg/m ³ : – Limite d'exposition en milieu de travail 15 min, mg/m ³ : 2
<i>Propan-2-ol</i>	Limite d'exposition en milieu de travail 8 heures, ppm : 400 Limite d'exposition en milieu de travail 15 min, ppm : 500 Limite d'exposition en milieu de travail 8 heures, mg/m ³ : 999 Limite d'exposition en milieu de travail 15 min, mg/m ³ : 1250

Mesures en ingénierie :	Vous assurer que l'aération est adéquate dans l'aire de travail.
Protection des voies respiratoires :	Un appareil respiratoire autonome doit être utilisé lors de la manutention.
Protection des mains :	Gants en PVC résistant aux produits chimiques est indiqué.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité approuvées.
Équipement de protection :	Porter une combinaison chimique.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description :	Liquide
Couleur :	Noir
Odeur :	Phénolique
pH :	10.0-11.0
Point d'éclair :	49°C
Densité relative :	1.01
Hydrosolubilité :	Miscible avec l'eau.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter :	Chaleur, étincelles et flammes nues.
Matières à éviter :	Agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	Monoxydes de carbone. Hydrocarbones.

11. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Corrosivité :	Peut provoquer des brûlures qui cicatrisent lentement. Une ulcération profonde peut laisser des cicatrices.
Contact avec les yeux :	Peut provoquer des blessures graves, avec formation d'ulcères cornéens et affection oculaire permanente.
Ingestion :	Peut provoquer des brûlures à la bouche, la gorge et l'estomac. L'inhalation peut provoquer la toux, un serrement à la poitrine et une irritation des voies respiratoires.
Sensibilisation :	Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
Exposition répétée ou prolongée :	Toute exposition prolongée peut entraîner de graves problèmes de santé. Peut endommager le système nerveux central. Peut provoquer une dermatite.
Effets cancérogènes :	Peut entraîner le cancer de la peau et le cancer nasal.

12. RENSEIGNEMENTS DE NATURE ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :	Toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique.
----------------------	---

13. MODE DE DISPOSITION

Renseignements généraux : Disposer du produit conformément à toutes les lois provinciales et fédérales, ainsi que tous les règlements municipaux en vigueur.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

ADR/RID Groupe d'emballage II UN 2927
Catégorie 6.1, Numéro d'identification du danger : 68
EXPÉDITION ADÉQUATE
Nom : LIQUIDE TOXIQUE, CORROSIF, ORGANIQUE, N.A.S, (mélange d'huile moyenne)

CODE IMDG Groupe d'emballage II UN 2927
Catégorie 6.1 Polluant marin : OUI
Code EmS : F-A S-B

IATA Groupe d'emballage II UN 2927
Catégorie 6.1 Danger subsidiaire : 8
Instructions d'emballage (fret)
611 Quantité maximale 30 L
Instructions d'emballage (passager)
609 Quantité maximale 1 L

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Étiquetage : Le produit est classé conformément aux normes 67/548/EEC.
Symboles : T, Toxique N – Dangereux pour l'environnement

Mentions de risque : R23/24/25 – toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 – Provoque des brûlures.
R43 – Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
R45 – Peut provoquer le cancer.
R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique.

Mentions de sécurité : P15 – Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
S26 – En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin ou un spécialiste.
S28 – Si le produit entre en contact avec la peau, laver immédiatement avec une grande quantité [d'eau].
S35 – Il faut disposer de ce produit et de son contenant de façon sécuritaire.
S36/37/39 – Porter des vêtements de protection, gants, lunettes de sécurité ainsi qu'un dispositif protecteur du visage adéquat.
S45 – En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin et, dans la mesure du possible, lui montrer l'étiquette du produit.
S53 – Éviter toute exposition – obtenir les instructions spéciales avant d'utiliser le produit.
S63 – En cas d'inhalation accidentelle : déplacer la personne vers l'air frais et la maintenir au repos.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Texte des mentions de risque de la Section 3 :	<p>R10 – Inflammable. R11 – Hautement inflammable. R21/22 – Nocif si ingéré ou si en contact avec la peau. R22 – Nocif si ingéré. R23/24/25 – toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R24/25 – Toxique si ingéré ou si en contact avec la peau. R34 – Provoque des brûlures. R35 – Provoque des brûlures graves. R36 – Irrite les yeux. R36/38 – Irrite les yeux et la peau. R40 – Preuve limitée d'effet cancérigène. R43 – Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau. R45 – Peut provoquer le cancer. R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique. R67 – Les émanations du produit peuvent provoquer de la somnolence et des étourdissements.</p>
Renseignements généraux :	<p>VOUS ASSURER QUE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST REMISE AUX PERSONNES DE VOTRE ENTREPRISE QUI DOIVENT EN ÊTRE SAISIÉS ET QUI SONT EN MESURE DE PRENDRE DES DÉCISIONS RELATIVEMENT À CES INFORMATIONS. L'information contenue sur cette fiche ne saurait constituer, à elle seule, une évaluation des risques possibles pour l'utilisateur en milieu de travail devant être effectuée par cet utilisateur, tel qu'exigé par tout règlement de santé et de sécurité en vigueur, p. ex. HSW ACT COSHH, MHSW ou tout autre règlement en vigueur. Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur les risques pouvant être encourus si le produit est employé pour tout usage autre que celui pour lequel il a été conçu.</p>
Renseignements complémentaires :	<p>L'information qui figure dans cette fiche signalétique n'est fournie qu'à titre informatif pour l'utilisation, le stockage et la manutention sécuritaires du produit. Cette information est exacte, et reflète nos croyances et le meilleur de nos connaissances au moment de la publication. Cependant, aucune garantie ne peut être fournie en ce qui a trait à son exactitude. Cette information ne concerne que la matière spécifique désignée et peut ne pas être valide pour la même matière si cette dernière est jumelée à une autre matière ou à tout autre procédé.</p>
Révision :	<p>Ce document diffère de la version précédente dans les sections suivantes : 15 - Mentions de risque.</p>